

010. Question de Monsieur Georges VERZIN, conseiller communal, du 5 juin 2025 -- Vraag van de heer Georges VERZIN, gemeenteraadslid, van 5 juni 2025.

Le transfert du commissariat Roodebeek à la Chaussée de Louvain

Vous le savez probablement, ce commissariat qui fait l'objet d'une location est vétuste, trop petit et il manque également de parkings pour les véhicules de police.

Lors de la mandature précédente, il existait un projet visant à la déménager à la chaussée de Louvain sur le site qui accueillait « Les portes d'Ulysse » et qui est propriété de deux organes régionaux différents.

Les explications fournies à l'époque par Mme Jodogne étaient quelque peu nébuleuses :

Impossible de savoir qui de la zone de police ou de la commune allait acquérir le terrain et le bâtiment et qui allait financer l'étude d'architecture et les importants travaux à y effectuer ?

Aujourd'hui, je voudrais avoir :

1. Ce projet est-il maintenu - oui ou non - alors que se profile la fusion des six zones de police ?
2. Si oui, le bâtiment a-t-il été acquis, par qui et à quel prix ?
3. Me confirmez-vous que la zone de police a conclu un bail emphytéotique avec CITYDEV pour l'utilisation du terrain ?
4. Où en est la désignation d'un auteur de projet ?
5. Quel est le montant estimé des travaux ?
6. Quand ce nouveau commissariat sera-t-il opérationnel ?

Réponse :

Suite à la question écrite que vous avez adressée au Collège concernant le transfert du commissariat Roodebeek à la chaussée de Louvain, nous vous informons que le Collège des Bourgmestre et échevins ne s'estime pas compétent pour vous répondre.

En effet, ce qui concerne les questions relatives à l'avenir de ce commissariat, à un éventuel déménagement, à l'acquisition du terrain ou du bâtiment, à la désignation d'un auteur de projet, ou encore à l'évaluation des coûts et des délais, relève de compétences du Conseil de police.

Nous vous invitons donc, si vous le souhaitez, à transmettre formellement, via votre représentant au sein de cette instance, votre question au Conseil de police. Nous pouvons vous faire parvenir la procédure adéquate afin de garantir que votre demande obtienne une réponse circonstanciée dans les meilleurs délais.